

Concurrence dans le domaine des jeux en ligne :

**Zeturf , opérateur en ligne de paris hippiques,
rejoint le Collectif Libre Choix**

Paris, le 21 octobre 2010

Le Collectif Libre Choix élargit le champ de ses interventions avec l'arrivée de ZEturf, opérateur de paris hippiques sur Internet. Quatre mois après la libéralisation partielle du marché des jeux en ligne à la concurrence, l'ouverture du Collectif Libre Choix à ce nouveau secteur économique témoigne des nombreuses difficultés qui émergent pour les nouveaux entrants face aux opérateurs historiques.

Créé en 2001, ZEturf s'est progressivement imposé comme un acteur de référence dans le domaine de l'information puis des paris hippiques en ligne, une position renforcée après l'ouverture du marché à la concurrence des jeux en ligne le 6 avril dernier. Zeturf a obtenu un agrément auprès de l'ARJEL, l'autorité de régulation des jeux en ligne, dès le mois de juillet. Cette licence a définitivement inscrit et légitimé la place de ce nouvel entrant aux côtés des acteurs historiques tels le PMU ou la Française des Jeux.

Si ZEturf est aujourd'hui devenu un partenaire privilégié du monde hippique en général et de la filière courses en particulier, il reste néanmoins en concurrence directe avec le PMU bénéficiant toujours d'une situation de monopole sur ses réseaux de distribution physiques. En effet, les points de vente « en dur » et le droit au pari sont deux des éléments qui participent de la position toujours dominante des anciens monopoles.

La participation de ZEturf au Collectif Libre Choix est le signe que, comme dans le domaine de l'électricité, du gaz, des secteurs postaux ou autres sortes de télécommunications électroniques, l'accès directement aux réseaux et la problématique de la confusion entre offre en monopole et offre de marché, demeure extrêmement prégnante dans notre pays.

« Avec l'ouverture à la concurrence du marché des jeux en ligne, se pose une nouvelle fois la question de la place réelle réservée en France aux nouveaux entrants. Nous avons vécu une longue et conflictuelle libéralisation du marché des télécoms, une très difficile ouverture du marché de l'énergie, et voyons aujourd'hui une évolution du secteur postal au point mort. Les premiers déboires de ZEturf face au PMU, acteur historique et ancien monopole, montrent malheureusement une nouvelle fois que les vieux réflexes ont la vie dure et que les entraves à la concurrence apparaissent de plus en plus comme structurels dans notre pays, qui montre un bien mauvais exemple en la matière » témoigne Yann Genetay, porte parole du Collectif Libre Choix.

Quant à Emmanuel de Rohan Chabot, le président fondateur de ZEturf, il déclare : « *Seul acteur de paris en ligne spécialisé exclusivement dans les courses hippiques, ZEturf est devenu, de fait, le partenaire privilégié de la filière équine. En obtenant l'agrément de l'Arjel pour opérer en France, nous avons fait la preuve que nous apportons des garanties au moins équivalentes à celles proposées par l'opérateur historique avec, de surcroît, un Taux de Retour Joueur (TRJ) supérieur. Forts de ce positionnement, du soutien que nous procurons à la filière équine et de la confiance des parieurs, nous contestons le monopole du PMU, lui-même fondé sur la mission d'intérêt général de l'élevage des chevaux et la protection des parieurs. Nous demandons, en particulier, que cesse le régime discriminatoire dont nous sommes victimes et qui nous interdit l'accès au réseau physique de l'ancien monopole. J'ai trouvé chez les autres membres du Collectif Libre Choix, dans des contextes et secteurs certes très différents, la même problématique d'accès au réseau d'un opérateur historique. Je suis convaincu qu'en unissant nos forces et nos voix pour dénoncer le manque de concurrence dans notre pays, nous serons plus forts et mieux entendus.* ».

***Pour que la concurrence ne soit plus l'alibi des monopoles,
Pour que la concurrence ne soit plus la bonne conscience de l'Etat
Pour que la concurrence ne soit plus un mensonge pour les consommateurs***

Au sujet du Collectif Libre Choix :

Le collectif « Libre Choix » a été créé le 7 mai 2008 à l'initiative d'acteurs alternatifs opérant dans différents secteurs d'activités et qui font tous le constat qu'en France, et en dépit des discours et des bonnes résolutions, la concurrence, ça ne marche pas ! Les membres du collectif « Libre Choix » ont décidé de tout mettre en œuvre pour alerter l'opinion et les pouvoirs publics sur les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien sur leur marché respectif.

--

Plus d'informations sur : www.collectiflibrechoix.com

À propos de Zeturf :

Lancé par des passionnés de courses hippiques le jour du Prix d'Amérique en 2001, Zeturf a su s'imposer comme la meilleure et la plus importante source d'informations des courses hippiques sur Internet.

150'000 utilisateurs actifs. À la tête de Zeturf, une équipe européenne qui réunit les nationalités anglaise, autrichienne, belge, française et maltaise, professionnels des media et de la finance. ZEturf entend poursuivre son développement et finaliser les contacts établis depuis 2005 avec les professionnels du monde hippique, afin devenir un véritable partenaire de la filière courses en Europe.